

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 22 JUILLET 2026, IL SERA PROCÉDÉ À UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CRÉATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE (ZAP) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL.

DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : TRENTRE-TROIS JOURS CONSÉCUTIFS, DU LUNDI 26 OCTOBRE À PARTIR DE 9H00 JUSQU'AU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2026 À 17H00 INCLUS.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE, SERA DÉPOSÉ, SUR SUPPORTS PAPIER ET NUMÉRIQUE, EN MAIRIE DE SAINT-CYR-EN-VAL (140 RUE DU 11-NOVEMBRE-1918 45590 SAINT-CYR-EN-VAL), SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET AU SIÈGE D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ (5 PLACE 6 JUIN 1944 45000 ORLÉANS), OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX CI-APRÈS :

EN MAIRIE DE SAINT-CYR-EN-VAL :

- DU LUNDI À VENDREDI : DE 09H00 À 12H00,

AU SIÈGE D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ :

— LE LUNDI, LE MARDI, LE MERCREDI, JEUDI DE 8H30 À 12H00 ET DE 13H30 À 17H30

— LE VENDREDI DE 8H30 À 12H00 ET DE 13H30 À 17H00

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.123-12 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, UN ACCÈS GRATUIT AU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE SERA ÉGALEMENT GARANTI, PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, PAR UN POSTE INFORMATIQUE, EN MAIRIE DE SAINT-CYR-EN-VAL, AUX JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC SUSVISÉS.

CE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE SERA ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir> ET SUR LE SITE INTERNET D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ : <https://www.orleans-metropole.fr>

LE PUBLIC POURRA SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET CONSIDÉRÉ AUPRÈS DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI, DE L'INNOVATION ET DE L'AGRICULTURE D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ (MME FANNY WEISS, CHARGÉE DE MISSION AGRICULTURE, TÉLÉPHONE : 06.07.13.03.81, COURRIEL : FANNY.WEISS@ORLEANS-METROPOLE.FR)

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : AFIN DE RECEVOIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC, M. THIBAUT MARIE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS, SIÉGERA LES JOURS ET HEURES SUIVANTS EN MAIRIE DE SAINT-CYR-EN-VAL :

- LUNDI 26 OCTOBRE DE 09H00 À 12H00,

- SAMEDI 14 NOVEMBRE DE 09H00 À 12H00,

- VENDREDI 27 NOVEMBRE DE 14H00 À 17H00.

M. CHRISTIAN BRYGIER EST DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUPPLÉANT PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS POUR CONDUIRE LADITE ENQUÊTE PUBLIQUE EN CAS D'EMPÊCHEMENT DE M. MARIE.

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- SUR LES REGISTRES D'ENQUÊTE PUBLIQUE OUVERT À CET EFFET, PARAPHÉ PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET DÉPOSÉ EN MAIRIE DE SAINT-CYR-EN-VAL ET AU SIÈGE D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ ;

- PAR COURRIER POSTAL, À L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, ADRESSÉ À LA MAIRIE DE SAINT-CYR-EN-VAL, AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉPOSÉ DANS CETTE MAIRIE ;

- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE DE MESSAGERIE SUIVANTE : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr EN PRÉCISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : « PROJET DE CRÉATION D'UNE ZAP À SAINT-CYR-EN-VAL ».

LES OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIE DE SAINT-CYR-EN-VAL, AU SIÈGE D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ ET À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ, BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DU CONSEIL JURIDIQUE) ET PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes> ET SUR LE SITE INTERNET D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ : <https://www.orleans-metropole.fr>

AU TERME DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PROJET DE CRÉATION DE ZAP SERA SOUMIS À L'AVIS DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ.

APRÈS RÉCEPTION DE CET AVIS, LE PREFET STATUERA PAR ARRÊTÉ SUR LE PROJET DE CRÉATION DE ZAP SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL.